

[06/12/2023] Ce qui change

VOS DROITS Publié mercredi 6 décembre 2023 / par Valérie Forgeront



C'est au 1^{er} décembre qu'a pris fin, pour les nouveaux retraités, le système de malus qui était appliqué depuis 2019 aux pensions du régime complémentaire Agirc-Arrco. Ce système, qui visait à inciter les salariés à travailler une année supplémentaire, réduisait de 10% pendant trois ans la pension complémentaire des salariés partant

à la retraite dès l'âge légal et avec

une pension de base à taux plein. Alors que la réforme des retraites de 2023 reporte de deux ans l'âge légal de départ, il était impératif pour FO que ce système de malus, qui n'a en rien montré son efficacité, passe aux oubliettes. L'accord Agirc-Arrco signé en octobre, notamment par FO, acte donc sa fin. Le malus est supprimé pour les personnes arrivées en retraite depuis le 1^{er} décembre. Pour celles qui l'étaient déjà, le bonus-malus sera supprimé en avril 2024.



VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à *L'inFO militante*

ACTUALITÉS

Toute l'actualité

InFO militante

Communiqués de FO

Éditoriaux de FO

VOS DROITS

Les Chiffres utiles

Votre Fiche de paye

Tous vos droits

Veille juridique

NOS ACTIONS

Campagnes

Entre Militants

Outils syndicaux

Vidéos & Interviews

[Dossiers](#)

[Rapports financiers](#)

FORCE-OUVRIERE.FR

Rechercher sur le site



[Qu'est-ce que FO ?](#)

[Pourquoi adhérer](#)

[Adhérer à FO](#)

[L'InFO des CSE](#)

[Consommation](#)

[Vos impôts](#)

NOUS SUIVRE

NOTRE NEWSLETTER

Votre email



[« Bienvenue dans le monde du travail »](#)

[Le groupe FO au CESE](#)